

D.H./18.03.92.-

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE L'INTERIEUR, DES
RELATIONS PUBLIQUES ET
ADMINISTRATIVES
DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

SECRET N° 93-062 DU 23 MARS 1993
/DGFP/DGCA
portant versement reclassement et nomi-
nation de Monsieur MENGBOUETH (Etienne),
Instituteur de 4e échelon des cadres
de la catégorie B hiérarchie I des Ser-
vices Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DES AFFAIRES ET DE LA SÉCURITÉ

/ I S A S :

(/u la Constitution de la République du Congo 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte
du statut général de la Fonction Publique ;

(/u le décret n° 92/79 du 25 Mars 1992 portant nomination
du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les con-
ditions d'intégration dans les cadres des catégories B.C.D.E.
(actuellement A.B.C.D.) des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le sta-
tut des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et
Financiers ;

(/u le décret n° 67/50/FP/BE du 24 Février 1967 réglemen-
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatives aux nominations, intégrations, recons-
titutions de carrières et reclassements notamment en son article
1er & 2 ;

(/u le décret n° 73/143 du 24 Avril 1973 fixant les moda-
lités de changement de spécialité applicables aux Fonctionnaires
de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le cir-
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avance-
ments et révisions des situations administratives des agents
de l'Etat ;

(/u le décret n° 92/970 du 25 Mars 1992 portant nomi-
nation des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 92/479 du 25 Mars 1992 portant organi-
sation des intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets
financiers des avancements, reclassements, des révisions des
situations administratives et des titularisations ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le régle-
ment de la solde des Fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 394/MTERFPPS.DGFP.DGPCE du 20 Janvier
1986 autorisant certains Fonctionnaires des Services Sociaux
(Enseignement) à suivre un stage de formation à l'Ecole Supé-
rieure du Parti à Brazzaville en tête NGOMA-NGOUMA (Jean Philippe
(régularisation) ;

.../...

(/u le rectificatif n° 8634/MTERPPS/DGFP/DGPCE du 4 Décembre 1986 à l'arrêté n° 394/MTERPPS-DGFP-DGPCE du 20 Janvier 1986 autorisant certains Fonctionnaires des Services Sociaux (Enseignement) à suivre un stage de formation à l'Ecole Supérieure de Parti à Brazzaville en tête NGOMA-NGOUMA (Jean Philippe) (Régularisation).

(/u l'arrêté n° 9389/MTERPPS/DGFP/DGPCE du 10 Décembre 1986 portant promotion à trente (30) mois et à trois (3) ans au titre de l'année 1985 de certains Instituteurs des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) ;

(/u la décision n° 85/003-PCT-CC-BP-SCC-DEIFPC-ESPSMM du 30 Janvier 1985 portant admission au concours d'Entrée à l'Ecole Supérieure du Parti au titre de l'année académique 1983 - 1984 ;

(/u la note de service n° 099/PCT-CC-BP-SCC-DEIFPC-ESPSMM du 21 Février 1990 portant admission des certains stagiaires au Diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Sociales et Politique (DESSP) Session de Février 1990

(/u la lettre n° 429/MEFA/DRFA/IEFA du 20 Octobre 1990 de l'Inspecteur en Chef de la Circonscription scolaire de Brazzaville VI Tangaï transmettant le dossier de l'intéressé ;

(/)) E C R E T E :

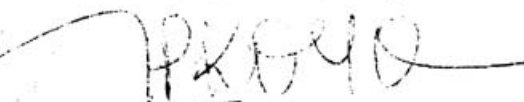
ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 73/143 du 24 Avril 1973 susvisé, Monsieur MBENGBOUTH Etienne, Instituteur de 4° échelon, indice 760 des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en service à l'Inspection de l'Enseignement Fondamental et de l'Alphabétisation VI Talangaï à Brazzaville titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Sociales et Politiques (DESSSP) Option : Sciences et Techniques Administratives (Session de Février 1990) délivré par l'Ecole Supérieure du Parti SAMORA Moïses Machel à Brazzaville, est versé dans les cadres des Services Administratifs et Financiers - SAF (Administration Générale) reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade d'Administrateur des SAF de 1er échelon, indice 790 acc = Néant ;

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 12 Juillet 1990 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./..

Brazzaville, le 23 Mars 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction
Publique et des Réformes
Administratives,


Jean Prosper K O Y O.-


Claude Antoine DA COSTA.-

AMPLIATIONS :

JORC.....1
DGFP/DGCA.....3
DGFP/DLO.....1
D.G.B.....3
D.G.C.F.....2

MEFA.....2
DOSSIER.....3
INTERESSE.....1
SGG/BC.....2.-